

## ***PARA TIR A L'ARC***

**CHAMPIONNAT DU MONDE  
PILSEN (CZE) – 17-23/07/2023**

**CHAMPIONNAT D'EUROPE  
ROTTERDAM (NED) – 14-20/08/2023**

**COUPE D'EUROPE  
NOVE MESTO (CZE) – 13-21 MAI 2023**

Le nombre de places pour le championnat du Monde est de 3 tireurs maximum par catégorie. Le processus de sélection est ouvert à tous les archers licenciés à la FFTA pour la saison 2023, de nationalité française et répondant aux critères internationaux de classification pour la catégorie considérée ; seules les catégories paralympiques étant concernées (open arc classique, open arc à poulies, W1).

### PROCESSUS DE SELECTION

Pour pouvoir prendre part au processus de sélection, chaque archer doit faire acte de candidature par mail ([a.reculet@ffta.fr](mailto:a.reculet@ffta.fr)) avant le 15 mai 2023, avec en pièce jointe, une copie numérisée de son passeport dont la date de validité doit être au moins ultérieure au 19 septembre 2023 ainsi qu'une copie de son dossier de classification.

Enfin, pour être sélectionnable, les archers inscrits sur liste ministérielle doivent être à jour de leur surveillance médicale réglementaire 2023.

### CLASSIFICATION

Les archers des catégories paralympiques qui souhaitent se présenter à l'épreuve de sélection pour le championnat du Monde et le championnat d'Europe et qui ne bénéficient pas d'une classification internationale doivent s'engager à faire parvenir leur dossier médical international, intitulé Para Athlete Medical Form, dans les meilleurs délais et au plus tard le 15 mai ([a.reculet@ffta.fr](mailto:a.reculet@ffta.fr)). Ce dossier doit être renseigné de manière électronique et en anglais. Il est à solliciter auprès d'Hervé TOGGWILER ([h.toggwiler@ffta.fr](mailto:h.toggwiler@ffta.fr)).

### EPREUVE DE SELECTION

L'épreuve de sélection s'appuie sur le tir de qualification (2x36 flèches) du championnat de France para tir à l'arc TAE se déroulant le 17-18 juin 2023 à Calais.

Les modalités de classement sont détaillées en annexe.

## ***CHAMPIONNAT DU MONDE***

Dans les catégories dans lesquelles au moins 3 archers sont classés, l'équipe de France qui participera au championnat du Monde se déroulant à Pilsen du 17 au 23 juillet 2023 sera :

- Composée du premier archer du classement final du processus de sélection,
- Complétée, dans l'intérêt de l'équipe de France, par le comité de sélection d'un ou plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection.

Dans les catégories dans lesquelles moins de 3 archers sont inscrits, l'équipe de France qui participera au championnat du Monde se déroulant à Pilsen, du 17 au 23 juillet 2023 pourra être composée, dans son intérêt, d'un ou plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection.

La sélection définitive pour le championnat du Monde sera effective au plus tard le 20 juin.

Les archers ainsi sélectionnés s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions jusqu'à la fin du Championnat du Monde et notamment le stage de préparation terminale débutant le 13 juillet (date à confirmer), conduit sous la responsabilité des entraîneurs de l'équipe de France.

#### *CHAMPIONNAT D'EUROPE*

L'équipe de France qui participera au championnat d'Europe se déroulant à Rotterdam (NED) du 14 au 20 août 2023 sera composée dans l'intérêt de l'équipe de France par le comité de sélection, d'un ou de plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection en équipe de France.

La sélection pour le championnat d'Europe sera définitive au plus tard le 24/07/23.

Les archers ainsi sélectionnés s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions jusqu'à la fin du Championnat d'Europe et notamment le stage de préparation terminale débutant le 10 août (date à confirmer), conduit sous la responsabilité des entraîneurs de l'équipe de France.

#### *COUPE D'EUROPE*

L'équipe de France qui participera à la coupe d'Europe se déroulant à Nove Mesto (CZE) du 13 au 21 mai 2023 sera composée dans l'intérêt de l'équipe de France par la direction technique nationale d'un ou de plusieurs archers du collectif national para tir à l'arc<sup>1</sup>.

La sélection pour la coupe d'Europe sera définitive au plus tard le 24/04/23.

Les archers ainsi sélectionnés s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions jusqu'à la fin de la coupe d'Europe et notamment le stage de préparation terminale débutant le 10 mai (date à confirmer), conduit sous la responsabilité des entraîneurs de l'équipe de France.

#### *Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection*

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats de la ou des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international ou en cas de contraintes sévères liées au contexte sanitaire et empêchant le déroulement normal du mode de sélection, celui-ci deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Chaque archer se présentant à une épreuve de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée.

---

#### *ANNEXE*

#### **REGLEMENT DES EPREUVES DE SELECTION ET MODALITES DE CLASSEMENT**

---

<sup>1</sup> Pour 2023, le collectif est constitué des archers suivants :  
TOUCOULLET Guillaume, BENHAMI Aziza, GUERIN Maxime, LELOU Daniel, JOUSSAUME Thierry,  
RIGAULT-CHUPIN Julie, LETULLE Damien

### Classement final

A l'issue du tir de qualification du championnat de France de para tir à l'arc, un classement est établi à partir de la somme des scores des archers inscrits au processus de sélection. En cas d'égalité, la règle internationale de départage est appliquée (nombre de 10, nombre de X). Si l'égalité persiste pour la première place, un tir de barrage pourra être organisé.